

Document de plaidoyer • AFRIQUE DE L'OUEST & CENTRALE

Comblers le fossé

Priorités de réforme juridique et politique sur le changement climatique, la numérisation et la violence à l'égard des femmes et des filles

NIGERIA | GHANA | CAMEROUN | TOGO

Tiré de la série de recherches Her Voice réalisée par :

Women Aid Collective (WACOL), organisation chef de file de la Coalition des droits des femmes d'Afrique de l'Ouest et centrale (WAWORC)

Avec l'appui financier d'ONU Femmes et de l'Union européenne – Programme ACT 2026



Contexte de l'image : L'action collective féministe en images. Jour III de la conférence régionale ACT organisée par WACOL. Banjul, Gambie. Mai 2026.

Source : Women Aid Collective Repository©

POURQUOI CE DOCUMENT DE POLITIQUE

Au Nigeria, au Ghana, au Cameroun et au Togo, les chocs climatiques et l’essor rapide de la connectivité numérique transforment les risques auxquels les femmes et les filles sont exposées, alors que l’architecture juridique et politique censée les protéger n’a pas suivi. Ce document synthétise les résultats de la recherche **Her Voice** : il met en évidence les lacunes juridiques et politiques précises qui font obstacle à une protection efficace contre les violences faites aux femmes et aux filles (VFF) et présente les réformes prioritaires pour les gouvernements nationaux, la **CEDEAO** et la **CEEAC**.

La CEDAW et sa Recommandation générale n° 37¹, le Protocole de Maputo² et la Convention de l’UA de 2025 sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes et des filles (AUCEVAWG)³ reconnaissent déjà les catastrophes, les pressions environnementales et les préjudices numériques comme des facteurs légitimes et interdépendants de la violence à l’égard des femmes. La lacune n’est donc pas dans le cadre normatif mondial, mais dans la transposition nationale, les capacités d’application et l’absence quasi totale d’intégration climat–numérique–VAF dans le droit interne.

En bref

88 % des ménages ghanéens signalent une hausse de la violence lors des pénuries alimentaires	66,7 % de VPI parmi les ménages déplacés par les inondations au Cameroun, contre 41,5 % chez les non-déplacés	0,04 % du financement climatique mondial est consacré à la prévention de la VBG	0–10,4 % des femmes ont déjà utilisé un canal numérique pour signaler des violences
1 femme sur 3 subit des VAF au cours de sa vie dans le monde — jusqu’à 65 % en Afrique centrale	8,6 M de personnes ont eu besoin d’une aide VBG en Afrique de l’Ouest et centrale en 2023	1,5 T\$ de « taxe annuelle mondiale de la violence » : pertes de revenus et coûts de santé liés à la VAF	0 des quatre pays étudiés ne dispose d’une loi complète sur la TFSGBV



Figure 1. Le déficit de financement climat–VBG. Source : UN Spotlight Initiative (2025).

¹ CEDAW Committee. (2018). Recommandation générale n° 37 sur les dimensions liées au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques.
² Solidarity for African Women's Rights (SOAWR). (s.d.). Protocole de Maputo, article 18 — droit à un environnement sain et durable.
³ African Union. (2025). Convention sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes et des filles (AUCEVAWS), adoptée lors du 38^e Sommet de l’Union africaine, en février 2025.

POINT CLÉ

- Aucun des quatre pays étudiés n'a pleinement intégré les champs relatifs au contexte climatique ou à la violence numérique dans ses systèmes nationaux de données sur la VAF.
- Seuls le Nigeria et le Ghana disposent d'une législation autonome sur la VAF (VAPP Act ; DV Act 732) ; le Cameroun et le Togo s'appuient sur les codes pénaux généraux.
- Aucun pays ne dispose d'une loi sur la cybercriminalité contenant des dispositions explicites et sans ambiguïté sur les images intimes non consensuelles (NCII) / la sextorsion.

LA MATRICE : LACUNES JURIDIQUES ET POLITIQUES

La recherche Her Voice a porté sur 751 ménages et mobilisé 74 institutions au Ghana, au Nigeria, au Cameroun et au Togo. Constat cohérent : **les lois existent, mais elles échouent à protéger les survivantes**. Chaque pays a été évalué selon cinq dimensions de préparation juridique et institutionnelle ; la matrice montre où les protections existent sur le papier, où elles sont partielles ou ambiguës, et où elles sont totalement absentes.

Matrice de carence juridique et politique — Afrique de l'Ouest et du Centre

	Loi spécifique sur la VFG (VAWG)	Dispositions sur la VFGT / violence numérique	Intégration de la politique climat-VBG	Capacité de mise en application (forensique numérique)	Groupe d'âge 50+ dans les données nationales sur la VFG
Nigeria	Présente	Partielle	Partielle	Partielle	Absente
Ghana	Présente	Absente	Partielle	Partielle	Absente
Cameroun	Absente	Absente	Partielle	Absente	Absente
Togo	Absente	Partielle	Partielle	Absente	Absente

■ Absente
 ■ Partielle / ambiguë
 ■ Présente / adéquate

Ce que montre la matrice

Une législation autonome sur la VAF n'existe que dans deux des quatre pays. Les dispositions sur la TFSGBV sont absentes ou ambiguës partout : même là où existent des lois sur la cybercriminalité (Cybercrimes Act 2015 du Nigeria, loi camerounaise de 2010, loi togolaise de 2018 sur la cybersécurité), aucune ne criminalise clairement le partage non consensuel d'images intimes, la sextorsion ou les formes psychologiques et économiques de violence facilitée par la technologie.

L'intégration climat-VBG reste partout partielle : politiques climatiques et plans d'adaptation mentionnent de plus en plus le genre, mais rares sont ceux qui le traduisent en protocoles opérationnels de prévention ou de réponse à la VBG lors des urgences climatiques. Capacités d'application, criminalistique numérique, équipements fonctionnels et personnel formé sont les dimensions les plus faibles partout, hormis quelques sites pilotes urbains (p. ex. le Domestic and Sexual Violence Case Management System [DSVCMS] de Lagos, au Nigeria).

Figure 2. Matrice des lacunes juridiques et politiques — Nigeria, Ghana, Cameroun, Togo. Source : analyses documentaires nationales et terrain Her Voice, 2025–2026 (Rapport intégré).

POINT CLÉ

- Le texte juridique et la protection vécue divergent fortement : même lorsqu'une disposition existe, la police de l'État d'Ebonyi (Nigeria) ne disposait pas d'ordinateurs fonctionnels pour les preuves numériques ; l'Agence nationale togolaise de cybersécurité (ANCy) n'a enregistré aucune plainte officielle de cyberharcèlement malgré une prévalence documentée.

LACUNES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES IMPORTANTES

1

LE VIOL CONJUGAL N'EST PAS PLEINEMENT CRIMINALISÉ dans aucun des quatre pays. La VAPP Act⁴ du Nigeria, loi emblématique, reste explicitement silencieuse sur le viol conjugal. Le Ghana a abrogé la disposition coloniale qui l'autorisait, mais des parlementaires ont qualifié la réforme d'« étrangère et incompatible avec les valeurs ghanéennes », et son application reste contestée. Le Cameroun et le Togo n'ont aucune disposition explicite. Partout, la violence sexuelle au sein du mariage est la forme de violence la plus systématiquement sous-déclarée que nous ayons documentée.

2

AUCUN PAYS NE DISPOSE D'UNE LOI COMPLÈTE SUR LA TFSGBV⁵. La Cybercrime Act du Nigeria ne criminalise ni la sextorsion, ni le partage non consensuel d'images, ni la surveillance domestique numérique. Au Cameroun, le MINPROFF⁶, l'ANTIC⁷ et le MINPOSTEL⁸ confirment l'absence de toute politique nationale dédiée à la violence facilitée par la technologie. Au Ghana, la Cybersecurity Act, centrée sur les zones urbaines, laisse de côté les femmes rurales — les communautés où 100 % des femmes n'utilisent que des téléphones basiques. Au Togo, la HAAC⁹ nous a déclaré : « Nous réglementons les contenus, mais pour le cyberharcèlement, nous ne disposons pas des outils spécialisés. »

3

LE SYSTÈME JUDICIAIRE FORMEL « MARCHANDISE » LES SERVICES POUR LES PERSONNES PAUVRES. Au Ghana, les survivantes paient souvent le transport de la police pour une arrestation et les formulaires médicaux pour documenter leurs blessures — une barrière du « pay-to-play » qui revient à dépénaliser la violence domestique pour les femmes pauvres. Le fonds pour la violence domestique prévu par la loi n'a jamais été opérationnalisé. Des agents de la DOVVSU¹⁰ : « Il est censé y avoir un fonds pour la violence domestique. Mais jusqu'à présent, nous ne l'avons pas vu. »

« Pour une survivante de violence numérique, le parcours vers la justice est réparti entre au moins quatre agences, ce qui peut décourager la recherche d'aide. » — Rapport de terrain du Ghana, 2025

98,9 %

des cas de violence domestique au Ghana ne sont pas enregistrés dans la base de données de la DOVVSU

0 %

des survivantes au Ghana ont utilisé un outil numérique pour signaler des violences

40,9 %

des femmes au Togo ne savent pas où demander de l'aide

0

pays disposent d'un système national de données sur la VBG fonctionnel et désagrégé

⁴ Loi de 2015 portant interdiction de la violence à l'égard des personnes (Nigeria).

⁵ Violences sexuelles et basées sur le genre facilitées par la technologie (VSBGT).

⁶ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (Cameroun).

⁷ Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (Cameroun).

⁸ Ministère des Postes et Télécommunications (Cameroun).

⁹ Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (Togo).

¹⁰ Unité de soutien aux victimes et de lutte contre la violence domestique (DOVVSU) – Ghana Police Service.

Ces trois défaillances se combinent à une quatrième, structurelle : **la fragmentation des mandats**. Au Cameroun, le MINPROFF est chargé de la VBG, l'ANTIC de la cybercriminalité et le MINPOSTEL de la réglementation numérique : aucune agence n'est seule compétente pour un cas de violence domestique facilitée par la technologie. Au Nigeria, la salle nationale de données INSPIRE sur la VBG reste non fonctionnelle. Un responsable de l'Action sociale au Togo résume la situation des quatre pays : « Nous disposons d'un cadre juridique solide. Mais en matière de coordination, chacun continue de travailler dans son domaine. Il n'existe aucun système qui relie le climat, le social et le numérique. »

CE QUI DOIT ÊTRE RÉFORMÉ

Une réforme centrée sur les survivantes conçoit les réponses de leur point de vue — et non selon la commodité institutionnelle, la préservation culturelle ou les taux de condamnation. Sur la base de nos données, six mesures sont nécessaires :

1

Criminaliser explicitement le viol conjugal

Modifier la VAPP Act du Nigeria ; appliquer la DVA¹¹ du Ghana sans restriction culturelle ; ajouter des dispositions explicites dans les Codes pénaux du Cameroun et du Togo.

2

Adopter une législation complète sur la TFSGBV

Criminaliser le cyberharcèlement, la sextorsion, le partage non consensuel d'images et le doxing. Le modèle infranational de l'État de Lagos est un précédent prêt à être adopté au niveau national.

3

Abolir tous les frais pour les survivantes

La documentation médicale, le transport policier et le dépôt de plainte doivent être inconditionnellement gratuits. Le fonds d'assistance aux victimes de violences domestiques prévu par la loi au Ghana doit être rendu opérationnel immédiatement.

4

Résoudre la fragmentation des mandats

Le Cameroun a besoin d'un protocole conjoint MINPROFF–ANTIC–MINPOSTEL clairement compétent sur les VBGFT. Chaque pays a besoin d'une coordination interministérielle sur la VFG reliant genre, climat, numérique et justice.

5

Renforcer la capacité d'investigation numérique de la police

Les unités de police de Taraba, Yobe et Ebonyi n'ont pas d'ordinateurs fonctionnels. La DOVVSU ne peut traiter les preuves numériques sans une ordonnance judiciaire qu'elle ne peut obtenir. Il faut de la formation et des outils, pas seulement des lois.

6

Réformer les protocoles d'orientation de la justice traditionnelle

Premier point de contact de la plupart des survivantes, les chefs traditionnels doivent être formés et mandatés pour orienter les violences criminelles vers les autorités formelles, et non les régler en privé. La Déclaration de Notsé au Togo prouve que c'est réalisable.

EXÉCUTION DU PROGRAMME ACT : CE QUI EST FAIT

Dans le cadre du Programme ACT, WACOL¹², organisation chef de file de la Coalition des droits des femmes d'Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC), met en œuvre « Her Voice » : un programme de recherche multi-pays à méthodes mixtes, doublé d'un programme de renforcement de la coalition et de leadership féministe, qui produit des preuves centrées sur les survivantes qui ne peuvent plus être ignorées.

En matière de réforme juridique — Nigeria : WACOL, WARD-C et leurs partenaires s'appuient sur l'analyse de Her Voice relative au silence de la VAPP Act sur le viol conjugal et la TFSGBV pour un plaidoyer législatif direct en faveur de sa modification. **Ghana** : les actions stratégiques exploitent les résultats de terrain sur la lacune de la DVA en matière de TFSGBV et le sous-dénombrement documenté de 98,9 % par la DOVVSU. **Cameroun** : les réseaux de WAWORC sont prêts à utiliser les données

¹¹ Loi sur les violences domestiques (Ghana, Loi 732 de 2007).

¹² WACOL – Women Aid Collective (Nigeria). Les autres sigles figurent dans la liste « Sigles et abréviations » en dernière page.

pour promouvoir un cadre politique conjoint MINPROFF–ANTIC–MINPOSTEL sur la violence facilitée par la technologie. **Togo** : les réseaux de WAWORC ont élaboré des feuilles de route pour utiliser les résultats des KII de l’ANPC et de la HAAC afin de plaider pour des dispositions sur la VBG dans la politique nationale de gestion des catastrophes et pour un mécanisme de signalement de la violence numérique dans la région septentrionale.

En matière de données, Her Voice a documenté et quantifié des défaillances précises du système judiciaire, désormais objectifs de responsabilisation. Le sous-dénombrement de 98,9 % par la DOVVSU n’est pas qu’une statistique : c’est une question de responsabilité juridique. La salle de données INSPIRE non fonctionnelle au Nigeria n’est pas qu’une lacune de capacité : c’est un échec de gouvernance. Les 40,9 % de Togolaises qui ne savent pas où chercher de l’aide traduisent un échec de prestation des services publics. Ce sont les données de référence pour le suivi des progrès.

Sur le plan de la coalition, la recherche Her Voice a elle-même constitué un travail de coalition. Les 74 entretiens avec des informateurs clés institutionnels (KII) ont ouvert des discussions inédites : les agences climatiques du Ghana et du Togo ont formulé des liens climat–VBG absents de leurs propres documents de politique. La recherche a documenté — et permet désormais de passer à l’échelle — des innovations communautaires éprouvées : la Déclaration de Notsè au Togo (réduction de 22 % des mariages précoces grâce à un partenariat OSC–chefs traditionnels) ; les règlements communautaires (byelaws) d’Ebonyi, au Nigeria, qui sanctionnent financièrement les auteurs de violences ; et les groupes de vigilance WhatsApp de Lomé, qui assurent une réponse rapide aux cas de VBG. Ce ne sont pas des modèles aspirationnels, mais des innovations fondées sur des données probantes, déjà opérationnelles, à développer à plus grande échelle.

« Les lois ne sont pas absentes. Elles sont insuffisantes, inappliquées et déconnectées des réalités des survivantes. » — Rapport de synthèse Her Voice, 2025

Ce que le Programme ACT apporte est simple et précis : pour la première fois dans cette sous-région, nous disposons de données à grande échelle centrées sur les survivantes, couvrant quatre pays, désagrégées et explicitement documentées. Le seul obstacle restant entre ces données et la réforme juridique est un investissement durable et pluriannuel dans les ODF, les systèmes de données et les coalitions de plaidoyer capables de porter ces revendications auprès des décideurs.

LACUNES JURIDIQUES ET POLITIQUES PAR PAYS

Pays	Loi autonome sur la VAF	Dispositions numériques / TFSGBV	Réforme juridique prioritaire
Nigeria	VAPP Act (2015), domestiquée dans tous les États sauf un.	La Cybercrimes Act 2015 criminalise le cyberharcèlement ; dispositions sur les NCII / la sextorsion ambiguës ou absentes.	Activer des protocoles d’application spécifiques aux NCII ; achever la domestication de la VAPP à l’échelle nationale.
Ghana	Domestic Violence Act 732 (2007).	Aucune disposition sur la violence numérique dans la DV Act ; la Cybersecurity Act ne prévoit pas d’application spécifique au genre.	Étendre la DV Act 732 à la violence numérique ; créer le Fonds pour la violence domestique prévu par l’arrêt de la Cour suprême de 2017.
Cameroun	Aucune loi autonome sur la VAF, uniquement le Code pénal.	La loi de 2010 sur la cybercriminalité offre une couverture partielle, sans cadre dédié à la TFSGBV ; mandats ANTIC–MINPROFF divisés.	Adopter une loi nationale dédiée à la VAF, avec des dispositions explicites sur la TFSGBV dans la législation sur la cybercriminalité.

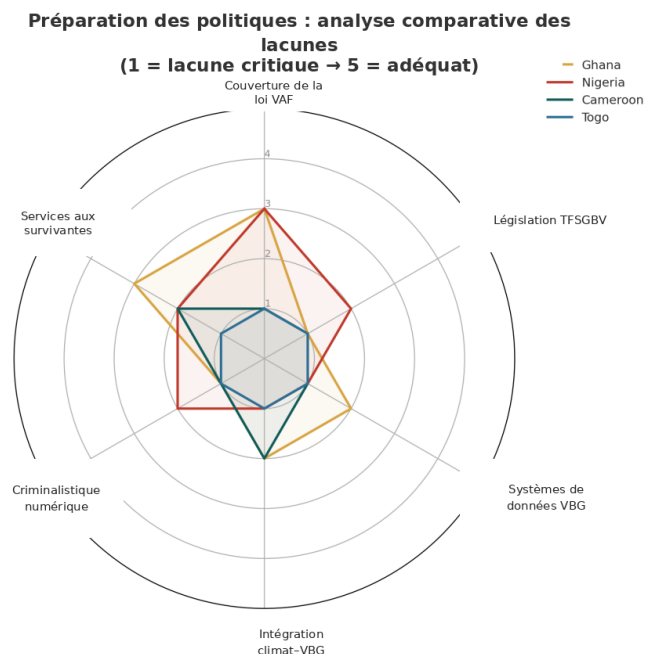
Pays	Loi autonome sur la VAF	Dispositions numériques / TFSGBV	Réforme juridique prioritaire
Togo	Aucune loi autonome sur la VAF : Code pénal / Code des personnes de 2019.	La loi de 2018 sur la cybersécurité ne criminalise pas la violence économique ou psychologique ; aucune disposition sur les NCII.	Adopter une loi autonome sur la VAF criminalisant les violences psychologiques/économiques, avec des dispositions explicites sur les NCII/la sextorsion.

***Note** — Dans les quatre pays, les enquêtes de type EDS (Enquêtes Démographiques et de Santé) s'arrêtent à 49 ans, excluant structurellement les femmes plus âgées des données sur la VFFF (violence faite aux femmes et aux filles). Le travail de terrain de Her Voice dans la région du Upper East au Ghana (âge moyen des répondantes : 50,3 ans) a pu combler partiellement cette lacune.*

RÉALITÉ DE L'APPLICATION

- **Nigeria** : les unités de police chargées du genre hors de Lagos manquent d'ordinateurs et d'outils de criminalistique ; le DSVCMS de Lagos est la référence nationale.
- **Ghana** : les outils numériques de signalement de la DOVVSU supposent une maîtrise des smartphones absente dans les populations rurales les plus exposées.
- **Cameroun** : la plateforme numérique ALERT GBV n'est pas intégrée aux circuits d'orientation de la police ou de la justice.
- **Togo** : les canaux institutionnels restent largement inaccessibles aux femmes rurales et handicapées malgré une loi formelle sur les préjudices numériques.

PRÉPARATION À L'INTERVENTION



Reconstitution illustrative fondée sur les résultats Her Voice relatifs aux lacunes politiques par pays. Aucun pays n'obtient plus de 3 sur une dimension ; la législation TFSGBV et la criminalistique numérique sont les lacunes les plus critiques dans les quatre pays.

Figure 3. Préparation des politiques — analyse comparative des lacunes selon six dimensions. Reconstitution illustrative fondée sur les résultats Her Voice, WACOL/Programme ACT, 2026.

Chaque pays a été évalué selon six dimensions politiques, de 1 (lacune critique) à 5 (adéquat). Aucun n'obtient plus de 3 sur une quelconque dimension ; la législation sur la TFSGBV et la criminalistique numérique sont les lacunes les plus critiques dans les quatre pays. D'où l'aperçu suivant pour l'Afrique de l'Ouest et centrale :

POINT CLÉ

- Aucun pays de l'étude ne dispose d'une loi complète sur la TFSGBV ni de capacités adéquates de criminalistique numérique — les deux lacunes de préparation les plus aiguës de la région.
- Le Ghana et le Nigeria sont en tête pour la législation de base sur la VAF ; le Cameroun et le Togo accusent un retard sur presque toutes les dimensions.

ORIENTATIONS DES POLITIQUES RÉGIONALES — CEDEAO & CEEAC

L'Acte additionnel de la CEDEAO de 2015 sur l'égalité de genre désigne déjà le changement climatique comme une menace pour le rôle des femmes dans l'agriculture¹³, et sa Stratégie Genre et RRC (2020–2030) reconnaît que les catastrophes exacerbent les violences domestiques et sexuelles¹⁴. Leur mise en œuvre dépend toutefois des États membres et le suivi reste inégal. Les données de Her Voice identifient quatre actions régionales concrètes (Figure 4).

¹³ CEDEAO. (2015). Acte Additionnel relatif à l'Égalité des Droits entre les Femmes et les Hommes pour le Développement Durable dans l'Espace CEDEAO.

¹⁴ CEDEAO. (2020). Protection Sociale Sensible au Genre et Réduction des Risques de Catastrophes / Stratégie Genre et RRC 2020–2030.

Quatre Voies d'Action Politique Régionales — CEDEAO & CEEAC

CEDEAO Opérationnaliser la Stratégie Genre et RRC (2020–2030) avec un protocole dédié de prévention des VBG liés au climat	CEDEAO + CEEAC Adopter une norme régionale conjointe sur les VBG/T : normalisation de l'NCII et loi harmonisée sur la sextorsion, admissibilité de la preuve numérique
Examen conjoint Commissionner un examen de l'architecture des données sur la VFF CEDEAO–CEEAC (numérique, handicap, climat, désagrégation 50 ans et plus)	AUCEVAWG Tirer parti de l'élan de ratification de la Convention de RUA sur l'élimination de la VFF (2025) pour un mécanisme régional de redevabilité

Résultat : réduction de l'impunité des auteurs liée à l'arbitrage juridictionnel ; normes harmonisées et sensibles au genre en matière d'urgence climatique et de protection numérique dans les quatre pays d'étude de « Her Voice ».

Figure 4. Quatre orientations des politiques régionales pour la CEDEAO et la CEEAC. Source : Rapport intégré Her Voice, 2025–2026.

RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

- Opérationnaliser la Stratégie Genre et RRC de la CEDEAO avec un protocole dédié de prévention climat–VAF, exigeant une évaluation des risques de VBG dans toute déclaration d'urgence climatique.
- Adopter une norme conjointe CEDEAO–CEEAC sur la TFSGBV : harmoniser la criminalisation des NCII/de la sextorsion et les règles d'admissibilité des preuves numériques, afin de fermer la faille d'arbitrage juridictionnel qui permet d'échapper aux poursuites transfrontalières.
- Commander un examen régional conjoint de l'architecture des données sur la VAF, fixant des normes minimales de désagrégation (numérique, handicap, contexte climatique, âge 50+) avec une mise en œuvre nationale financée.
- Utiliser l'élan de ratification de l'AUCEVAWG pour créer un mécanisme régional de responsabilisation suivant la réforme juridique sur la TFSGBV, l'intégration climat–VAF et les systèmes de données.

ONZE RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES ET ACTEURS CHEFS DE FILE

Ces recommandations traduisent les données probantes en actions selon quatre thèmes transversaux, chacune attribuée aux acteurs les mieux placés pour la mettre en œuvre ; toutes restent des points d'engagement pour les ODF, les OSC et les coalitions.

#	Thème	Recommandation	Acteur(s) chef(s) de file
1	Climat–VAF	Intégrer des évaluations explicites des risques de VBG, des normes d'hébergement sûr et des voies d'orientation des survivantes dans tous les PNA, CDN et cadres de RRC ¹⁵ .	Ministères du Climat et des Affaires féminines
2	Climat–VAF	Établir des protocoles d'alerte saisonniers VAF : le début des inondations et les déclarations de sécheresse activent automatiquement la sensibilisation VBG, les lignes d'assistance et les abris d'urgence.	NADMO / ANPC / Comités RRC
3	Climat–VAF	Intégrer la cartographie des risques de VBG aux évaluations de vulnérabilité climatique pour identifier les communautés à haut risque avant l'aggravation des crises.	Ministères de l'Environnement / Planificateurs
4	Sécurité numérique	Cameroun et Togo : adopter une législation dédiée à la TFSGBV. Nigeria : renforcer l'application concernant les NCII. Ghana : actualiser la DV Act pour couvrir les violences numériques.	Parlements / Ministères de la Justice
5	Sécurité numérique	Repenser les outils de signalement de la VBG pour fonctionner par SVI vocal et SMS gratuits en langues locales, sans exigence de smartphone/d'Internet.	Régulateurs des TIC / OSC
6	Sécurité numérique	Créer des unités de police cybercriminalité–VBG dotées de capacités de criminalistique numérique et formées à l'approche tenant compte des traumatismes, dans les quatre pays.	Services nationaux de police
7	Sécurité numérique	Exiger de Meta, X et TikTok qu'ils traitent les signalements de TFSGBV dans des délais définis et fournissent des ressources de sécurité en langues locales.	Organismes des TIC / de gouvernance numérique
8	Systèmes de données	Établir des systèmes nationaux interopérables de gestion des cas de VBG avec désagrégation obligatoire par TFSGBV, handicap et contexte climatique.	Tous les gouvernements / ONU Femmes

¹⁵ RRC – Réduction des Risques de Catastrophes ; NADMO – Organisation Nationale de Gestion des Catastrophes (Ghana) ; PAN – Plans Nationaux d'Adaptation ; CDN – Contributions Déterminées au niveau National.

#	Thème	Recommandation	Acteur(s) chef(s) de file
9	Systèmes de données	Étendre les enquêtes nationales (DHS) aux femmes de 50 ans et plus, au statut de handicap, à l'exposition aux événements climatiques et aux catégories de violence numérique.	Instituts nationaux de statistique
10	Protection sociale	Déployer des transferts monétaires sensibles aux réactions négatives, en associant transferts d'actifs, séances d'engagement des hommes et voies d'orientation VBG.	Protection sociale / Bailleurs
11	Protection sociale	Renforcer la protection des PDI : abris sûrs, distribution sécurisée de nourriture, signalement accessible de la VBG, soutien aux ménages dirigés par des femmes.	Acteurs humanitaires / HCR / Gouvernements

APPEL À L'ACTION

Gouvernements et organismes régionaux : mettez immédiatement en œuvre les recommandations 1–3 (intégration du climat) et 8–9 (systèmes de données). Rendez opérationnel le Fonds VBG du Ghana. Intégrez la VAPP dans la législation de tous les États nigériens. Adoptez la Stratégie Genre et RRC de la CEDEAO, avec un protocole spécifique climat–VAF et un cadre de référence sur la TFSGBV.

Coalitions et ODF travaillant avec les bailleurs : passer du financement par cycle de projet à un financement institutionnel pluriannuel pour les ODF de référence (WACOL, GF2D, FIDA Ghana, REDHAC/Reach Out Cameroon). L'allocation de 0,04 % du financement climatique à la prévention de la VBG doit être un plancher, et non un plafond.

POUR PLUS DE DÉTAILS : voir le Rapport intégré complet « Her Voice » (Nigeria | Ghana | Cameroun | Togo) pour les études de cas nationales, la méthodologie, les données désagrégées et les autres éléments qui sous-tendent ces recommandations.

À PROPOS DE CE DOCUMENT DE POLITIQUE

This policy paper is drawn from 'Her Voice': Investigating the Connection Between Climate Change, Digitalisation, and Violence Against Women & Girls in West and Central Africa, a research initiative led by the Women Aid Collective (WACOL), partners and as lead organisation for the West & Central Africa Women Rights Coalition (WAWORC). This initiative is funded under the Advocacy, Coalition Building and Transformative Feminist Action (ACT) Initiative by UN Women and the EU ACT to End Violence Against Women Programme.

Le travail de terrain a combiné enquêtes auprès des ménages, groupes de discussion et entretiens avec des informateurs clés au Nigeria, au Ghana, au Cameroun et au Togo entre 2025 et 2026.

Contact : Women Aid Collective (WACOL), organisation chef de file de la Coalition des Droits des Femmes d'Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC). Soumis à ONU Femmes, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre / Programme ACT pour l'Élimination des Violences faites aux Femmes.

Sources : références complètes en notes de bas de page ; bibliographie complète dans le Rapport intégré Her Voice, section Références.

Tous droits réservés. La source doit être citée intégralement : Women Aid Collective. (2026). HER VOICE RESEARCH : document de politique régional et orientations stratégiques du Programme ACT pour éradiquer la VAF.

© Women Aid Collective (WACOL), Nigeria

© West and Central Africa Women Rights Coalition (WAWORC), West and Central Africa

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANPC – Agence Nationale de la Protection Civile (Togo)

ANTIC – Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (Cameroun)

DOVVSU – Unité de Lutte contre la Violence Domestique et de Soutien aux Victimes (Ghana)

DVA – Agence de Lutte contre la Violence Domestique

HAAC – Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

INSPIRE – Système fédéral nigérian de gestion des données sur les violences basées sur le genre

MINPOSTEL – Ministère des Postes et Télécommunications

MINPROFF – Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (Cameroun)

TFSGBV – Violences Sexuelles et Basées sur le Genre Facilitées par la Technologie

WACOL – Women Aid Collective (Nigeria)

WARD-C – Centre de Recherche, de Documentation et de Plaidoyer pour les Femmes

WAWORC – Coalition des Droits des Femmes d'Afrique de l'Ouest et du Centre, dont WACOL est l'organisation chef de file

Pour des partenariats, contactez-nous ici :



+234 909 133 3000, +234 909 277 7000, +234 906 000 2128, +234 908 080 8080



email: info@wacolnigeria.org



www.wacolnigeria.org

follow us on Wacol Tamar Sarc

